
PARTIE OFFICIELLE

FEU M. L'ABBÉ J.-B. THIBOUTOT

M. l'abbé Jean-Baptiste Thiboutot, curé de Saint-Apollinaire, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 17 mai courant, à l'âge de 60 ans et 4 mois, était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Sainte-Anne, et de la Société ecclésiastique Saint-Joseph.

JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec, le 18 mai 1915.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE PÉCHÉ VÉNIEL

(suite)

Puis vient le péché véniel dans la raison supérieure. ⁽¹⁾

Saint Thomas (1a, 2æ, q. 74, a. 10) se demande si le péché véniel peut être dans la raison supérieure quand on la considère en elle-même, et il répond affirmativement. Lorsque quelqu'un, par exemple, d'une façon subite, par mode de subreption, perçoit Dieu comme n'étant pas trine et un ; et c'est un péché véniel ; car dans l'homme où est la foi, ce mouvement de la raison humaine ne devrait pas se produire, absolument de la même manière que dans l'être humain où se trouve la raison, un mouvement de la sensualité qui ne convient pas ne devrait pas se produire, d'où

(1) Si la délibération de la raison part des raisons éternelles, en tant, par exemple, qu'une chose est en accord ou non avec un précepte divin, on l'appelle raison supérieure. Si au contraire la délibération s'appuie sur des raisons temporelles, par exemple, sur ce qu'une chose convient ou non selon l'estime des hommes, on l'appelle raison inférieure.

(Pègues, VIII, p. 537).